

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Septembre 1873.

## Bulletin politique.

Tous les conseils généraux ont clos leurs séances après une session qui, pour la plupart, a été principalement et même exclusivement consacrée aux affaires.

Ceux qui ont mieux aimé traiter de la politique et trahir ainsi les intérêts de leurs mandants, en même temps qu'ils violaient la loi, on peut facilement les reconnaître. Ce sont ceux où les conseillers radicaux dominent, soit qu'ils aient pour eux le nombre, soit qu'à force d'audace et sans souci du scandale ils aient réussi à faire prévaloir sur l'autorité du président ou les résistances du préfet les entreprises d'une minorité factieuse, décidée, quoi qu'il advint, à fouler aux pieds la loi.

Là-dessus nous avons un témoignage qui ne semblera pas suspect. Voici ce qu'écrit le chroniqueur politique de la *Revue des Deux-Mondes* :

« Les radicaux ont beau faire, pour eux la République c'est l'agitation indéfinie, la révolte incessante contre la loi, la propagande révolutionnaire sous toutes les formes. La propagande, on la met jusque dans des distributions de prix des écoles primaires, jusque dans des discours adressés à des enfants. Qu'on parcourt les dernières délibérations des conseils généraux : partout où il y a une tentative pour éluder la loi, une manifestation politique, une motion déguisée ou non d'hostilité contre le gouvernement ou contre l'Assemblée, une discussion irritante, il y a là un radical, qu'on en soit sûr. »

Cette peinture n'est que trop fidèle ; mais à quoi sert-il de constater de pareils faits si, dans la pratique, le gouvernement ne fait rien pour en prévoir et en empêcher le retour ?

Ce n'est pas seulement dans le sein des conseils ni dans les distributions de prix que s'exerce activement la propagande radicale. Une information du *Courrier de Paris* nous donne d'autres renseignements sur ce qui se fait en province par le moyen de la presse révolutionnaire. Voici ce rapport :

« Deux honorables députés qui se sont donné pour mission d'aller parcourir la province normande pour y étudier l'impression des populations rurales, ont cru de leur devoir d'adresser à ce sujet un rapport au gouvernement.

« Ils ont remarqué que les efforts persévérants et soutenus du parti radical faisaient, chaque jour, d'énormes progrès dans les populations laborieuses de la Normandie et de la Bretagne.

« Les départements du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Mayenne, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, du Finistère et de l'Ille-et-Vilaine sont infestés par la presse radicale de Paris, qui est colportée en grande abondance et sous toutes les formes jusque dans les plus petits villages.

« Chaque journal rouge du département a dans chaque commune un correspondant choisi dans l'élite du parti, qui sert à inoculer, à propager le venin dans tous les foyers.

« Les bons journaux sont soigneusement écartés et ne pénètrent presque jamais dans les endroits où on multiplie la distribution des feuilles ou des petites brochures communardes. »

Ainsi, la conspiration est ouverte et elle est formidablement organisée. D'où vient qu'elle a licence de faire une telle propagande ?

Une feuille radicale, exprimant l'autre jour une idée de bon sens que nous ne saurions trop louer, disait qu'il vaut mieux prévenir que punir.

Qu'on fait-on, nous le demandons, pour prévenir le colportage et la distribution de cette presse empoisonnée ?

Que font les préfets pour arrêter l'industrie coupable des colporteurs, qui font marché des brochures communardes dont on parle et qui n'en pourraient répandre s'ils n'avaient pour eux la tolérance de l'administration ?

Que font les parquets chargés de poursuivre d'office les insultes à la religion dont chacun de ces journaux est plein ?

A l'exception de trois ou quatre, nous ne voyons pas que jusqu'ici nos administrateurs départementaux se soient préoccupés d'arrêter, selon leur devoir, ce dangereux mouvement de propagande.

Qu'on y prenne garde cependant. C'est avec de telles négligences ou plutôt de telles complaisances que le parti radical reprend en sous-œuvre tout le terrain que lui avait fait perdre la bataille du 24 mai. C'est par ces moyens qu'il reforme ses cadres et recrute son armée.

Or, quand ses bataillons reçoivent ainsi, chaque jour, le mot d'ordre, l'on sait ce qui arrive, et souvent il est trop tard, quand le parti conservateur s'aperçoit enfin qu'il avait le pouvoir pour le bien et qu'il n'en a usé que pour laisser perdre la société.

AUGUSTE ROUSSEL.

Le *Vaterland* de Vienne a remarqué, comme beaucoup en France, l'espèce d'alliance qui paraît s'être faite entre les radicaux français et M. de Bismarck. Il a cherché les raisons qui, de part et d'autre, avaient amené ce rapprochement, et voici les remarques que lui inspire le résultat de ses observations :

« C'est une alliance vraiment monstrueuse, qu'on ne saurait excuser parce qu'elle n'est sincère ni d'une ni d'autre part. Bien que les journaux allemands écrivent dans le même sens que les radicaux français, ils sont loin de les admirer, de les approuver. Leur concours n'est qu'agressif, en combattant les conservateurs plutôt que les radicaux. Il y voit un moyen de discréditer le gouvernement français, d'attiser les passions socialistes en France, de perpétuer les scissions politiques et de décharger leur bile sur les uns, tandis qu'ils trompent les autres.

« Quant aux radicaux français, c'est, jusqu'à présent, ce parti qui paraissait avoir juré aux Allemands la haine la plus implacable. C'était le parti de la guerre à outrance. Il voulait exterminer les Allemands jusqu'au dernier, arborait le drapeau du patriotisme le plus extravagant, ne rêvait que vengeance et revanche, et traitait de conspirateurs ceux qui parlaient de paix.

« M. Thiers a été appelé « sinistre vieillard », parce qu'il l'avait signée. A leurs yeux, le mot « prussien » était la plus grosse injure. Et aujourd'hui, ces mêmes gens sou-

tiennent la politique de M. de Bismarck avec plus de zèle que beaucoup de sujets de Guillaume.

« Toute la presse allemande a dit depuis longtemps hautement : quel que soit leur gouvernement, les Français entreprendront tôt ou tard la guerre de leur vengeance. Les radicaux, les thieristes, les bonapartistes et les royalistes de toutes les nuances inspirent à ce sujet la même méfiance aux Allemands.

« Le gouvernement que ceux-ci souhaitent à la France ne peut donc être que celui qu'ils croient le plus incapable et le plus imprudent, qui réorganise l'armée de la manière la plus mauvaise, qui reste complètement isolé et qui succombe le plus facilement à ses adversaires à l'intérieur.

« Comme tout gouvernement prépare la revanche, ils préfèrent celui qui la prépare le plus mal. L'affection des amis de M. de Bismarck pour la République n'a pas d'autre raison. »

Nous trouvons dans le *Times* du 30 août une lettre que le correspondant parisien de ce journal lui a adressée, et dont nous recommandons la lecture attentive à nos lecteurs.

Elle contient sur le dernier discours du duc de Broglie en réponse au toast de M. Pouyer-Quertier quelques explications qui donnent à cet important document une valeur particulière, et lui rendent en même temps sa véritable signification.

« Paris, 27 août.

« Le discours du duc de Broglie a été, dans ces derniers temps, le thème de discussions sans nombre ; et si, comme je le suppose, le duc lit seulement une partie des réflexions que ses paroles ont inspirées aux journaux, il doit être bien étonné de tout ce que sa courte allocution renferme.

« Cependant, depuis que ce discours a été prononcé, les journaux hostiles à l'union du parti monarchique en ont tiré la conclusion que l'union avait échoué, que le gouvernement, qui avait commencé par y prêter les mains, s'en retirait aujourd'hui dans la prévision d'un insuccès, et que le passage concernant le maréchal Mac-Mahon confirmait ce que l'on avait avancé depuis longtemps, à savoir que le maréchal ne souffrirait jamais que l'Assemblée proclamât une monarchie.

« Ces explications, ces interpellations, il faut bien le dire, ont paru dans beaucoup de journaux français et même étrangers. — Il est temps de dissiper les erreurs et de replacer les faits dans leur véritable jour.

« Rien, absolument rien n'est arrivé depuis une semaine, pour justifier soit les appréhensions des monarchistes, soit la joie bruyante de leurs adversaires. — Maintenant, de même qu'il y a trois semaines, c'est-à-dire après l'entrevue, nous attendons que le comte de Chambord parle, et l'on sait qu'il n'est pas pressé de parler.

« Dans ce silence, ceux qui ne connaissent pas le comte de Chambord voient une menace ; ceux qui le connaissent, une espérance.

« Mais ce silence est redouté depuis longtemps, et l'inflexibilité de la résolution du comte est trop bien connue pour ne pas causer d'inquiétude.

« Aujourd'hui comme il y a trois semaines, on sait que l'orléanisme n'existe plus,

mais que dans l'Assemblée et dans le pays, il existe un parti constitutionnel dont le comte de Paris n'avait pas le droit de disposer, et qui ne pourrait, ne voudrait jamais abdiquer. — C'est ce parti qui compte parmi ses membres les principaux ministres du cabinet lui-même, dont il était nécessaire de prévenir l'impatience ou le découragement, et c'est ce que le duc de Broglie a entrepris de faire.

Il n'appartient pas au gouvernement de se prononcer pour ou contre la fusion. — Il est évident, et je ne crois pas que le gouvernement songe à le nier, que la monarchie est plus en faveur auprès de ses ministres que le républicanisme, auquel la plupart d'entre eux n'ont été préparés, ni par leurs études, ni par leur carrière politique ; mais encore dans ces circonstances, le gouvernement ne pouvait ni ne devait intervenir.

Cependant, un grand acte politique s'accomplissait. La France, l'Europe, le monde entier peut-être, en étaient préoccupés. Est-il permis au gouvernement français d'avoir l'air de l'ignorer ? C'était pour le duc de Broglie un impérieux devoir que d'exprimer sa pensée à cet égard. Obligé par sa position d'être circonspect et de veiller à l'avenir, il a déclaré d'abord qu'il s'était tenu à l'écart de toute tentative, de toute combinaison.

Il a été d'autant plus forcé de faire cette déclaration, que déjà divers journaux avaient proclamé que l'insuccès de la fusion nécessitait la démission du ministère, parce que c'était aussi un échec pour sa propre politique.

En se dégageant ainsi de toute intervention, le gouvernement a acquis une indépendance d'action que l'opposition eût été heureuse de lui voir perdre. Mais tout en s'isolant de la tentative de fusion, le duc aurait cru n'avoir rempli qu'une partie de sa tâche, s'il n'avait dit aux monarchistes que leur insuccès ne laisserait pas le pays sans gouvernement ou désarmé.

Il est évident que, sans cette précaution salutaire, la panique aurait pu s'emparer du pays et que, voyant la partie monarchique perdue, les timides ou les circonspects auraient pu se jeter dans les bras du césarisme ou de la démagogie et désertir une cause qui n'est pas assez forte pour supporter des défections dans un pays aussi divisé que la France.

Le discours du duc de Broglie a été un discours de précaution politique, qui rassurera les esprits, quant à la possibilité d'un insuccès monarchique, en montrant que le chef de l'exécutif est prêt à sauvegarder la France contre ses propres excès, jusqu'à ce qu'un édifice quelconque ait pu être érigé d'un commun accord, puisqu'il a été prouvé que la République avait bien changé depuis le jour où M. Thiers la déclarait être « le gouvernement qui nous divisait le moins. »

Quant au comte de Chambord, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. C'est lui seul qui tient actuellement entre ses mains les destinées de sa maison, sinon celles de son pays. — C'est lui que l'on espère voir renoncer à des idées qui le rendent impossible ; c'est lui, enfin, que les partisans de la monarchie, et tous ceux qui désirent son retour, adjurent de ne pas sacrifier la politique d'Henri IV à la bannière de Jeanne d'Arc.

## Chronique générale.

Le bruit court — et passe pour très-sérieux — aux ministères de la guerre et de

l'intérieur, ainsi qu'à la Présidence, que de nombreuses amnisties seront accordées à l'occasion de l'évacuation complète du territoire français par les troupes allemandes.

Il serait fait remise de toutes les condamnations encourues pour délits de chasse, de pêche et délits forestiers. Toutes les punitions militaires seraient levées. Les banqueroutiers simples ayant fait la moitié de leur temps de prison seraient rendus à la liberté.

Enfin de nombreuses commutations de peine se produiraient en faveur des communs condamnés simplement à la prison.

Le décret portant amnistie serait rendu le 5 ou le 6 septembre, jour où l'Allemagne recevra le solde de la rançon du pays. Il serait possible aussi qu'il ne parût que vers le 20 ou le 25 de ce mois, époque à laquelle le dernier soldat allemand aura quitté notre sol.

\*\*

M. le maréchal de Mac-Mahon est parti pour Montargis.

Son attirail de chasse l'a précédé; il est fort simple; il se compose d'un costume complet en toile bise, avec de grandes guêtres et un chapeau pareil. Cela se vend 27 fr. 50.

Les radicaux n'accuseront pas, au moins, le maréchal-président de déployer un luxe oriental.

Quant au fusil du maréchal, c'est une arme merveilleuse, qu'il a payée 4,600 fr.

\*\*

Le *Courrier de Paris* assure que, par une deuxième et récente circulaire, M. le ministre de l'intérieur a invité les préfets à ne prendre aucune mesure à l'égard de la presse sans lui en avoir référé.

\*\*

On lit dans un journal de mercredi publié à Paris et destiné à être lu par des Français :

« Il y aura demain trois ans que la République est proclamée en France.

» Que Dieu lui prête vie!

» Tandis que tous les cœurs français battraient au souvenir de cet anniversaire, on célébrera à Berlin la fête de la victoire.

» Anniversaire pour anniversaire, j'aime mieux le nôtre.

» Ils ont vaincu par le fer, nous avons triomphé par la logique.

» Où est le véritable vainqueur? »

Que ce patriote de l'*Événement* aille le demander à l'Alsace.

\*\*

Des ordres ont été donnés pour mettre en état le Grand-Trianon, définitivement choisi pour être le siège du procès Bazaine.

Les travaux d'aménagement doivent commencer lundi; ils seront poursuivis sans discontinuer, et on espère qu'ils pourront être terminés à la fin de septembre.

Le maréchal ne sera pas logé au Grand-Trianon, et continuera, pendant le cours du procès, d'habiter la maison de la rue de Picardie.

\*\*

La *Presse* dit qu'on a arrêté il y a quelques jours un individu qui avait manifesté, paraît-il, l'intention d'assassiner le maréchal de Mac-Mahon.

Ce malheureux, qui tenait les propos les plus incohérents, a été soumis à l'examen d'un médecin aliéniste.

Le docteur a reconnu qu'il avait affaire à un insensé.

L'affaire, comme on le voit, n'est pas aussi sérieuse qu'on aurait pu le croire d'abord.

\*\*

Au dire du *Courrier de Paris*, des ordres ont été envoyés à tous les préfets des départements, à la date du 30 août, les invitant à faire connaître les dispositions qui auraient pu être prises pour assurer l'exécution des prescriptions ordonnées précédemment contre l'Internationale, dont les incessantes menées auraient de nouveau attiré l'attention du gouvernement.

\*\*

Voici un entrefilet du *Sicéle* qui vaut son pesant d'or :

« Il nous est impossible de suivre le *Journal de Paris* dans la voie où nous appelent

aujourd'hui deux de ses rédacteurs. La polémique grossière et injurieuse n'est pas dans nos habitudes. »

Excepté contre les prêtres, les religieuses et la religion, *ô Sicéle*, et généralement tout ce que vous croyez incapable de se détendre.

\*\*

On lit dans la *Démocratie du Midi*, journal radical d'Avignon :

« Hier matin, à dix heures, a eu lieu à la mairie le mariage civil de M. Lucien Van Heddeghem, détenu politique, condamné, il y a quelques mois, par le tribunal de Toulouse, à deux ans de prison, pour affiliation à l'*Internationale*. »

A propos de ce mariage civil, un correspondant, qui mérite toute confiance, adresse la note suivante aux journaux :

« Mercredi dernier, on a pu voir l'ex-général Bordone et plusieurs citoyens *ejusdem farinae* accompagner un couple étranger à notre ville. Les allures de l'héroïne dénotaient une Parisienne; quant à son cavalier, on conjecturait que c'était quelque glorieux survivant de la légion garibaldienne, général des générations spontanées en retrait d'emploi, ou bien quelque illustration des nouvelles couches sociales.

» Hélas! c'était encore moins que tout cela; il s'agissait simplement d'un détenu politique qui subit, dans la maison d'arrêt de notre ville, une peine de deux années d'emprisonnement. Ce détenu avait obtenu du ministre l'autorisation de contracter mariage.

» Voilà pourquoi les portes de la prison se sont ouvertes devant lui, momentanément. Mais, au lieu de le réintégrer immédiatement après la cérémonie dans son gîte habituel, ce condamné a pu, en sortant de la mairie, circuler dans nos murs en compagnie des amis improvisés que lui avait fournis la politique. Ajoutons toutefois qu'il était suivi, à distance respectueuse, par deux agents de la sûreté habillés en bourgeois.

» Après y avoir bien réfléchi, nous nous demandons encore comment l'officier de l'état-civil de la ville d'Avignon a pu procéder valablement à ce mariage, en présence de l'article du code civil qui exige la résidence continue pendant six mois de l'un des conjoints dans le lieu où le mariage est célébré.

» L'étrangère était dans nos murs depuis peu de jours, et, quant au détenu, on nous assure que son arrivée à Avignon remonte au mois de juin seulement.

» Ce dernier aurait-il obtenu, par surcroît, la faveur d'être dispensé de se soumettre à la loi?

» C'est impossible, car aucun texte n'autorise à accorder des dispenses en cette matière, où le législateur a été si précis.

» Les détenus politiques, pour lesquels le pouvoir se montre parfois si bienveillant, seraient-ils placés au-dessus des lois? Nous serions curieux de le savoir. »

## LE MEURTRE

DE MM. DREYFUS ET DE CURCENÈRE.

Nous lisons dans le *Gaulois* :

L'assassinat par les soldats fédéraux de ces deux honorables Français a ému assez vivement l'opinion publique pour que nous donnions sur eux les détails jusqu'ici inédits que nous transmet un témoin oculaire de leur mort.

Le docteur Dreyfus, Alsacien ayant opté pour la nationalité française, était un médecin-oculiste jouissant d'une certaine réputation. Pendant le siège de Paris, il se mit à la disposition du ministère de la guerre, qui l'attacha aux ambulances de la Presse; il y rendit de signalés services. Ami décidé de l'ordre, il fit partie de la manifestation pacifique du 22 mars et fut blessé, rue de la Paix, à côté de nos confrères Henri de Pène et Gaston Jollivet. La balle qui l'atteignit pénétra par le coude, et, longeant l'avant-bras, vint sortir au-dessus de la main, meurtrissant sur son passage tous les muscles et tous les nerfs atteints. Cette grave blessure faillit nécessiter une amputation du membre frappé, mais on put l'éviter. Toutefois, la main resta déformée et complètement inerte; il pouvait cependant écrire quelque peu. C'est à cette époque que, pour le remercier de ses services antérieurs, le gouvernement le nom-

ma chevalier de la Légion-d'Honneur. Sur ces entrefaites, il fit un voyage en Algérie et se maria.

Sa nature généreuse le poussa, malgré les supplications de sa jeune femme, à se rendre en Espagne, où la guerre civile faisait tant de victimes, et à se consacrer aux soins des blessés des deux camps, pour la plupart fort mal traités dans les maisons de paysans, où républicains et carlistes déposent souvent les leurs mis hors de combat.

C'est dans la dernière semaine de juillet qu'il pénétra en Catalogne, sans autres armes que sa trousse de médecin.

Il ne tarda pas à être présenté à don Alfonso qui, ayant reconnu son talent, le nomma médecin en chef des ambulances de la province de Barcelone et donna l'ordre à toutes les autorités carlistes de le recevoir comme tel.

Ayant au bras le brassard de la Convention de Genève, il se mit à parcourir au grand jour, dès le 4 août, toute la Catalogne, pénétrant dans les villages, dans les hameaux, dans les fermes isolées, secourant les blessés et même les paysans sans s'inquiéter jamais de leur opinion.

M. Dreyfus avait pour compagnon inséparable le baron de Curcenère et un ancien sergent de l'armée française qui, ayant achevé son temps de service, s'était enrôlé parmi les volontaires de Charles VII. M. de Curcenère, non plus que le sergent, ne portaient d'armes blanches ou à feu; ils pansaient les blessés et à cela se bornait toute leur action.

Ces messieurs étaient le 4 août à Prats-de-Llusanes, au chevet d'un malade, lorsqu'un détachement de volontaires de la République, farouches soldats qui se battent moyennant une haute paye de deux francs par jour, arriva dans le village. Le chef de ce détachement ayant vu la présence du chirurgien français se rendit, accompagné de sa bande, à la maison où son opération chirurgicale s'achevait au même instant.

Ils déclarèrent aussitôt prisonniers le docteur, le baron et le sergent, et, violemment, à coups de crosse, ils les poussèrent devant eux, les brutalisant et les injuriant.

Arrivés au milieu du village, ces bandits gartottèrent nos innocents compatriotes, les attachèrent à la queue de leurs chevaux, et, les frappant, les firent marcher, ou plutôt courir au pas des montures jusqu'à Orista, distante de quatre heures de Prats-de-Llusanes.

Là, sans simulacre même de jugement, on adossa à un mur le docteur Dreyfus et le baron de Curcenère, on les fusilla et on mutila leurs cadavres.

Quant au sergent, dirigé par une autre voie de Prats-de-Llusanes à Orista, il eut le bonheur de pouvoir se jeter, au péril de ses jours, dans un torrent et de se sauver; il est en ce moment à Port-Vendres.

Le docteur Dreyfus était un homme de trente-quatre à trente-cinq ans, fort distingué, aimé et apprécié de tous ceux qui l'approchaient.

Le baron de Curcenère appartenait à une honorable famille de Besançon et était âgé de quarante à quarante-cinq ans.

Ce n'est pas la première fois que les volontaires de la République commettent de pareils actes de sauvagerie. Ils ont même pour habitude, quand ils rencontrent des habitations, de les fouiller de fond en comble, et de mettre à mort les blessés carlistes qu'ils tuent dans leurs lits.

Certains, MM. Dreyfus et de Curcenère n'avaient aucun caractère officiel; demander au gouvernement français d'adresser au sujet de nos deux natio aux des réclamations au gouvernement de Madrid serait peut-être excessif; mais le cabinet de Versailles ne pourrait-il saisir cette occasion d'inviter le cabinet de Madrid à plus de modération et au respect absolu de la croix des ambulances, puisque fédéraux et carlistes se sont engagés à observer les conventions internationales de Genève? G. DE R.

## TREMBLEMENT DE TERRE

A SAINT-QUENTIN.

Si on en croit le *Glaneur*, journal de Saint-Quentin, cette ville a éprouvé, vendredi dernier, vers neuf heures vingt minutes du matin, un diminutif bénin de tremblement de terre, qui a causé une certaine émotion. On ne s'est pas rendu d'abord un compte bien net de la chose, et ce n'est qu'en échangeant des impressions que la pensée d'un tremble-

ment de terre est venue à l'esprit du plus grand nombre.

En somme, les phénomènes se sont réduits à fort peu de chose. Les piles de pièces de cinq francs dansaient sur la table du percepteur et la vaisselle s'est rangée d'elle-même dans quelques armoires; le guetteur est descendu précipitamment de son observatoire et n'osait plus y remonter. Il avait cru d'abord que la tour du beffroi allait s'abîmer dans la rue Saint-Jacques. Il n'est pas encore rassuré à l'heure présente.

Une heure après ce mémorable événement, ajoute le *Glaneur*, nous recevions une dépêche de Seracourt, qui nous apprenait qu'une oscillation terrestre s'était produite dans la contrée au même moment.

L'idée d'un tremblement de terre ne suffisait pas, à ce qu'il paraît, à agiter les cervelles avides d'émotion, et le bruit se répandit que la poudrière de La Fère avait sauté. Ce bruit était dépourvu de fondement. Il n'y a eu nulle explosion à La Fère.

Le *Progrès de la Somme* dit, de son côté :

« Une secousse assez forte, qu'on attribue généralement à une explosion volcanique, a été ressentie vendredi dernier, vers neuf heures et demie du matin, dans les environs de Péronne.

» A Ennemain, à Falvy, à Vraignes, à Ham, à Chauny, à Saint-Quentin, le même effet s'est produit; on a entendu une détonation sourde, assez semblable au bruit que ferait l'écroulement d'un mur ou le passage d'une lourde voiture sur le pavé; on a remarqué dans les maisons que les vitres tremblaient et que les meubles oscillaient.

» Ce mouvement a duré quelques secondes. »

Le *Petit Journal* dit qu'une dépêche officielle de la sous-préfecture porte ce qui suit :

« Le vendredi 29 août, à neuf heures vingt-cinq minutes du matin, une secousse, qui fit trembler particulièrement les étages supérieurs des maisons et ébranla les vitres, fut ressentie dans notre ville. On entendit en même temps un bruit sourd, comme celui du roulement d'un chariot.

» Le guetteur, effrayé, descendit rapidement du beffroi. On crut d'abord qu'il y avait eu une explosion de la poudrière de La Fère, et l'on supposait même déjà de nombreuses victimes. Heureusement on apprit dans l'après-midi, par des voyageurs, qu'il n'en était rien.

» La même secousse a été remarquée dans les localités voisines de Saint-Quentin. Nous ignorons encore jusqu'à quelle distance cet effet s'est produit. On nous le signale dans les cantons de Vermand, Saint-Simon, La Fère. Des observateurs nous disent que cet événement, qui n'a jamais eu lieu dans nos contrées, a duré environ huit secondes; deux secousses rapprochées, dont la première était la plus forte, se sont manifestées du nord au sud.

» A La Fère, la secousse, assez forte pour être appréciée parfaitement, a duré environ quatre secondes, et semblait avoir la direction du nord au sud.

» Quelques malades alités ont été effrayés de ce mouvement subit qui s'est fait sentir dans toute la ville et les faubourgs.

» Nous ignorons si le phénomène s'est produit au-delà de la vallée, et à quels endroits il s'est limité. »

Le *Petit Journal* ajoute :

« D'après les bruits qui circulaient à Paris, qu'une terrible explosion venait d'avoir lieu à la poudrière du parc d'artillerie à La Fère, je suis parti pour cette ville afin de connaître les détails de ce sinistre.

» C'était un tremblement de terre! A neuf heures et demie, les habitants effrayés entendirent un bruit sourd comme un grondement de tonnerre. En même temps, la terre trembla, les meubles des maisons, la vaisselle et les carreaux de vitres éprouvèrent une secousse subite et plusieurs personnes furent renversées dans leurs appartements.

» Les ouvrières d'un atelier de couture prirent la fuite, plusieurs personnes eurent une telle frayeur qu'elles en sont encore malades.

» Les animaux semblaient être terrifiés, et bientôt on accourut de toutes parts pour s'enquérir d'une si soudaine secousse, qui s'était fait sentir à deux lieues à la ronde.

» Ce fut d'abord à la poudrière que l'on accourut. Mais là, rien n'était arrivé. La poudrière était veuve de poudre.

» On envoya aussi du côté du pont que l'on construit, car cela pouvait être une mine que l'on faisait jouer. Là encore, tout était calme et tranquille, et l'on fut convaincu que c'était réellement un tremblement de terre.

» Aujourd'hui, rien n'y paraît, et nulle maison n'a été lézardée, à La Fère comme à Saint-Quentin. »

## Nouvelles extérieures.

PRUSSE.

On écrit de Berlin au *Courrier de Paris* :

La question de la fusion, reléguée un instant par les incidents du voyage du roi d'Italie en Allemagne, revient encore et fait le sujet d'une vive polémique entre la presse viennoise et les feuilles officieuses de Berlin.

Sans vous répéter ici tous les ballons d'essai que la Prusse a lancés à ce sujet, j'ai personnellement la preuve la plus certaine que le mécontentement de M. de Bismarck ne s'est pas arrêté aux colonnes de ses journaux; qu'il y a eu échange de notes diplomatiques entre les deux cabinets allemands, qu'enfin l'une d'elles, entre autres la Prusse, se plaignit vivement au comte Andrassy d'avoir vu les hommes politiques de l'Autriche, tel que le comte Esterhazy, servir d'intermédiaire entre les deux maisons de France.

Vienne, de son côté, n'a cessé de répondre qu'elle n'avait ni le droit, ni le pouvoir d'intervenir dans les questions de particulier à particulier, qui se traitaient dans tel ou tel autre château, et qu'elle ne reconnaissait à personne le devoir de la forcer à intervenir.

L'énergie et la fermeté de ces déclarations ont été si nettes, que la Prusse, changeant de tactique, a demandé à l'Autriche s'il ne convenait pas que les puissances allemandes se missent d'accord en vue des éventualités d'une restauration monarchique en France; c'est alors que l'Autriche a proposé l'arrangement suivant :

« N'intervenir en aucune façon dans une question purement intérieure, comme celle de la fusion, et reconnaître, si les événements venaient à se produire, les suites du fait accompli. »

Le *Courrier de Paris* étant l'organe avoué du cabinet de Broglie, il nous a paru bon de publier ces informations d'un correspondant duquel nous ne nous portons pas du reste autrement garants. Quoi qu'il en soit de la véracité de ces informations, il faut reconnaître qu'elles ont au moins pour elles un peu plus de vraisemblance que les odieuses et grotesques révélations du « sous-officier d'avenir dans l'armée des singes. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### PROGRAMME COMPLET

Des conditions d'admission, comme cavalier élève sous-officier, à l'École de cavalerie de Saumur.

Les examens des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'École de cavalerie, comme cavaliers élèves sous-officiers, sont passés à Saumur du 21 au 22 mars et du 21 au 22 septembre de chaque année, devant une commission composée comme il suit :

Le commandant en second de l'École, président;

Le chef d'escadrons, professeur de topographie et d'art militaire, membre;

Deux capitaines instructeurs ou professeurs, membres;

Le capitaine trésorier, secrétaire.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

1° Être âgé de 18 ans au moins et de 24 ans au plus au 27 mars ou au 27 septembre de l'année courante et en justifier par un acte de naissance dûment légalisé; avoir au moins la taille exigée pour servir dans la cavalerie légère (1<sup>m</sup> 64); toutefois, une tolérance de taille de 4 centimètres pourra être accordée à tout candidat qui justifiera de conditions particulières d'aptitude pour l'exercice du cheval;

2° Être reconnu par le Conseil d'administration de l'École, et, d'après l'avis d'un de

ses médecins, apte au service de la cavalerie; être muni: d'un certificat de bonnes vie et mœurs dûment légalisé et délivré sous les formes prescrites par l'article 40 de la loi du 27 juillet 1872; du consentement dûment légalisé des père, mère ou tuteur, si le candidat a moins de 20 ans accomplis; d'un extrait du casier judiciaire délivré par le greffier du tribunal civil de l'arrondissement dans lequel est né le candidat;

3° Savoir parler et écrire correctement la langue française;

Posséder :

Des notions générales de géographie;

Des notions générales d'histoire de France, plus spécialement pendant la période moderne depuis Louis XIV jusqu'à nos jours.

L'arithmétique élémentaire, y compris les fractions ordinaires et décimales, les proportions et le système métrique;

Les éléments de la géométrie plane;

4° Avoir effectué entre les mains du receveur particulier des finances de la ville de Saumur, pour le compte du Trésor, le versement d'une somme de 300 francs destinée à couvrir l'Etat des dépenses d'entretien à l'École et l'achat de livres d'instruction.

La commission cote de 0 à 20 chaque partie du programme avec 3 de coefficient pour le français, 2 pour la géographie et l'histoire, et 2 pour l'arithmétique et la géométrie.

Le maximum des points pouvant être de 160, le candidat, pour être admissible, devra en obtenir au moins 100.

Les 23 et 24 mars (ou septembre), la commission établira la liste générale de classement, par ordre de mérite, des examinés.

Les quarante premiers de cette liste recevront, le 25, du général commandant l'École, un certificat d'acceptation autorisant l'engagement dans l'armée française.

Les candidats pourvus de ce certificat effectueront, le 26, le versement de 300 francs ci-dessus prescrit (n° 4) et remettront, dans les vingt-quatre heures, au commandant de l'École, le récépissé constatant ce versement. Le 27, ils contracteront, à la mairie de Saumur, leur engagement volontaire pour cinq ans, et ils entreront à l'École le même jour.

Les cours commenceront le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre; leur durée sera de dix-huit mois.

Les cavaliers élèves sous-officiers subissent des examens semestriels. Ceux qui ont satisfait au premier examen sont nommés brigadiers à l'École, et, après les examens du deuxième, le premier tiers de la subdivision reçoit le grade de maréchal-des-logis, les deux autres tiers ne reçoivent ce grade qu'à leur sortie de l'École.

Les élèves n'ayant pas satisfait au premier examen semestriel ne peuvent recevoir le grade de brigadier qu'après avoir satisfait à l'examen suivant. Certains de ces élèves peuvent donc quitter l'École comme brigadiers ou même comme simples cavaliers.

Tout élève qui commet des fautes graves, fait preuve d'un mauvais vouloir évident, ou qui, à la suite des examens semestriels, est signalé comme incapable de suivre son cours peut, après trois mois de présence à l'École, être expulsé et renvoyé dans un régiment comme simple cavalier.

Les jeunes gens qui désirent concourir pour être admis comme cavaliers élèves sous-officiers à l'École de cavalerie n'ont aucune demande à formuler: ils se rendent à Saumur à leurs frais, et les dépenses qu'occasionne leur séjour dans cette ville jusqu'au jour exclu de leur engagement volontaire sont également à leur charge.

À leur arrivée à Saumur, ils se présentent au général commandant l'École, l'informent de leur intention et lui remettent les pièces indiquées aux n° 1 et 2 du présent programme.

Versailles, le 12 août 1873.

Le ministre de la guerre,  
Général DU BARAIL.

Mardi dernier, vers deux heures après midi, un incendie s'est déclaré à la ferme de Marigné, commune des Carqueux, dans une meule de chaume, appartenant au sieur Jean Doisy, cultivateur.

La femme Doisy venait de rentrer à son logis, lorsque les premières flammes se sont montrées. À ses cris, des secours sont arrivés de la commune; non-seulement il n'a pas été possible de se rendre maître du feu, mais un second pailler peu éloigné s'est enflammé à son tour et a été complètement détruit.

Les bâtiments seuls ont été préservés.

Une haie qui longeait ces paillets a été

consumée sur une longueur de 50 mètres environ.

Les pertes s'élèvent à 1,350 fr. environ, couvertes par une assurance à la Compagnie du Nord.

La cause de ce sinistre est restée inconnue.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Au moment où nous mettons sous presse, on bat la générale, et le cri : *Au feu ! à Mon-gazon !* retentit.

D'après les renseignements que nous avons recueillis *de visu*, le feu vient de se déclarer dans les servitudes du collège Mon-gazon. Il a pris dans un grenier à foin.

Les premiers secours ont été vivement organisés par le personnel du collège et les gens du voisinage; l'alarme une fois donnée, les secours du dehors sont arrivés à temps pour circonscire le feu.

La compagnie de sapeurs-pompiers, les troupes et un grand nombre de travailleurs n'ont pas tardé à se rendre maîtres de l'incendie.

M<sup>rs</sup> Freppel est arrivé des premiers. Beaucoup d'ecclésiastiques faisaient la chaîne.

Un hangar donnant sur une des cours de récréation a été détruit, ainsi qu'un bâtiment servant à usage d'écurie et de magasin.

Les bâtiments du collège ne courent aucun danger.

Quatre chaînes ont été formées et ont manœuvré avec beaucoup d'entrain.

L'adresse suivante vient d'être envoyée à M. Thiers par plusieurs conseillers généraux de Tours :

A Monsieur Thiers.

Monsieur,

Nous vous avons adressé plusieurs fois, alors que vous étiez au poste éminent où vous avez appelé la confiance de la nation, nos remerciements et nos félicitations pour les immenses services que vous avez rendus au pays, dans les circonstances douloureuses et exceptionnelles que nous avons traversées.

Aujourd'hui que, mandataire fidèle, vous êtes noblement descendu du pouvoir, devant un vote hostile de la majorité de l'Assemblée, nous croirions manquer à nos devoirs si nous ne venions encore vous apporter, dans votre retraite, l'hommage respectueux de notre affection et de notre reconnaissance.

Nous n'oublierons jamais que vous avez rétabli l'ordre, assuré le succès de l'emprunt de cinq milliards, libéré le territoire et, enfin, conservé intact le dépôt de la République. En vous adressant ce témoignage de notre sympathie et de notre gratitude, nous avons la conviction d'être les interprètes du sentiment public de notre département; car, dans l'Indre-et-Loire, non plus que dans les autres départements de cette noble terre de France, détrevée de l'étranger par votre patriotisme, l'ingratitude n'a jamais été en honneur.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre respectueux dévouement.

MM. GUINOT, WILSON, VIEL,  
DARDY, PATRY, DESPLANQUES  
et ROYNE.

A cette occasion, le *Messager d'Indre-et-Loire* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

Sept de nos conseillers généraux viennent d'adresser un écho plaintif à M. Thiers, par imitation des adresses mémorables que l'on connaît.

« Ne pensez-vous pas qu'il y a intérêt à connaître et même à se tenir au courant des progrès que fait l'opinion républicaine dans le département d'Indre-et-Loire ?

« Eh bien, Monsieur, veuillez lire ce qui suit :

« Le 16 avril 1872, les plumeux de l'antichambre de M. Thiers avaient reçu l'ordre de préparer une adresse au président, et de la faire signer par les conseillers généraux. Ce document badin fut orné (le 16 avril 1872) de 19 signatures recrutées dans notre conseil général composé de 24 membres.

« La deuxième édition du document badin fut émise le 10 septembre 1872, et ne fut signée que par 15 membres.

« La troisième édition, à la fin de la session d'avril 1873, fut obligée de se contenter de 11 signatures.

« La quatrième (et dernière, espérons-le !) N'EN PEUT PLUS RÉUNIR QUE 7 !

« *Desinit in piscem !* Voilà le progrès des opinions républicaines en Indre-et-Loire.

« Un abonné. »

Une cavalcade au profit des pauvres s'organise à Chemillé pour dimanche prochain, à l'occasion du Comice agricole.

Cette cavalcade, partant de Saint-Léonard et allant jusqu'à Saint-Pierre, sera ainsi composée :

Char de l'Agriculture, — groupes de métayers, avec leurs attributs, — de chasseurs avec trophées, — de cavaliers costumés, — de chanteurs, etc., etc.

Les musiques de la Tourlandy, des Gardes et de Chemillé se feront entendre alternativement dans le parcours.

Le soir, concert par les sociétés de musiques réunies. Retraite aux flambeaux.

## THÉÂTRE.

L'opéra va de nouveau faire son apparition sur notre scène. Une compagnie lyrique parisienne donnera, jeudi 11 septembre, une représentation qui s'annonce comme très-attractive.

On y entendra M<sup>me</sup> GERAIZER, chanteuse légère du Théâtre-Lyrique de Paris, qui obtint à Saumur, il y a deux ans, un succès si mérité.

Avec cette éminente artiste, figurent en tête de la troupe M<sup>lle</sup> GUERINA, deuxième chanteuse, première dugazon de l'Athénée, M. SEGER, premier ténor léger du théâtre de Liège, et M. ALZIEU, première basse des théâtres de Bordeaux, Toulouse, etc.

Ce dernier est bien connu à Saumur, où il joua pendant deux mois à côté de M. Berti et de M<sup>me</sup> Labat.

## Bulletin commercial et agricole.

LE PRIX DES FARINES.

Paris, 3 septembre.

On signale une légère diminution sur les cours d'hier, qui étaient de 54 fr. 25 par sac de 100 kilogrammes. Ces cours sont descendus aujourd'hui à 54 fr. 16.

Arrivages : 420 qx 40 kil.

Existences à ce jour : 2,666 qx 64 kil.

Ventes : 263 qx 40 kil.

Farines 8 marques, par sac de 150 kil. 87.

La hausse de ces farines sur les cours d'hier est de 25 cent.

D'après les avis de ce jour, il n'y a eu de hausse que sur un seul marché de blé, et il y a eu baisse sur sept.

En résumé, la situation ne varie pas, et la crise, sans s'aggraver, n'est pas encore entrée dans sa période de décroissance.

## Dernières Nouvelles.

On lit dans le *Journal officiel* :

« Toutes les dispositions financières ont été prises pour le paiement, à la date du 5 septembre, du dernier terme de l'indemnité de guerre due à l'empire d'Allemagne. »

Le choix de Trianon pour le procès du maréchal Bazaine est décidé.

4,200 pèlerins anglais sont arrivés à Paray-le-Monial.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (août 1873), à 60 centimes par numéro mensuel :

### Texte.

N° 31. — La Lecture du journal. — Arboriculture (suite). — La Politesse. — Boulak (Egypte). — Les Chétodons. — Représentation du mystère de la Passion au village d'Ammergau. — Le Tien et le Mien. — Des Sociétés de construction. — Le Moine aux oranges.

N° 32. — Montbéliard (Doubs). — Du Moulage (fin) — Propriété. — Patrons et ouvriers. — John Bull heureux et malheureux. — La Prise de Puyvert

et la fable du mouton d'or, épisode de la guerre des Albigeois. — Un Aquarium microscopique (suite.)

N° 33. — La Gardeuse de vaches. — Le Matériel scientifique des officiers en campagne (fin). — La Légende de la Rose de Jéricho. — Un Guancho géant de neuf pieds. — Charles de Gand. — Le Kyrie eleison et la prononciation du grec. — Les Ardennes (suite). — La Main malheureuse, nouvelle. — Légende arabe. — Le Crabe tourteau et le Bernard l'ermite.

N° 34. — Autour du berceau. — La Main malheureuse, nouvelle (suite). — La Capsulerie de Bayonne pendant la guerre de 1870-1871. — Liberté. — Apollon Pythien, promoteur des routes en Grèce. — La France. — Contre les virus et les venins. — Représentation du mystère de la Passion au village d'Ammergau (fin). — Savonarole.

N° 35. — Études céramiques. — Histoire d'un naturaliste. — Le Fleuve Amodr et ses curiosités ethnographiques (suite).

### Gravures.

N° 31. — La Lecture du journal, par Pasbt (Salon de 1872; Peinture). — Boulak (Égypte). — Les Chétodons. — Le Moine aux oranges.

N° 32. — Le Château de Montbéliard. — John Bull heureux, par Gillray. — La Propriété de John Bull en péril, par Gillray. — Un Aquarium microscopique (fig. 6, Kolpode grossi 450 fois; fig. 7, Kérone grossi 300 fois.)

N° 33. — Jeune fille gardant les vaches, par Jules Breton (Salon de 1872; Peinture). — Les Ardennes: Alle; Roche-Haut. — Crabe tourteau dévorant un Bernard l'ermite dépouillé de sa coquille.

N° 34. — Autour du berceau, composition et dessin de M<sup>lle</sup> Marie-Edmée Pau. — Capsulerie de Bayonne: Vue intérieure; Banc de laminoirs. — Jérôme Savonarole, d'après une peinture conservée au couvent de Saint Marc, à Florence.

N° 35. — Restes de la Chartreuse de Notre-Dame de la Rose, à Rouen. — Pots trompeurs (2 grav.). — Poteries vernissées des quatorze et quinzième siècles. — Colonne hiéroglyphique, idoles et habitation d'hiver des Gholds, d'après M. de Sabir (2 grav.)

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Ovation faite à M. Thiers par la population de Belfort; Espagne: le port de Carthagène; place du vieux marché Saint-Michel, à Madrid; pèlerins persans portant leurs morts au sanctuaire de Kerbala, près de Bagdad; salon de 1873: Education maternelle, groupe de M. Eugène Delaplanche; Concert religieux, tableau de M. Edouard Moyse; Exposition de Vienne: pavillon de l'administration forestière de la Hongrie; pavillon persan, pavillon des eaux thermales de l'Autriche, cercle oriental, bazar turc; les femmes à l'Exposition de Vienne: dans le chalet des Alpes styriennes, dans la laiterie autrichienne, dans la brasserie carinthienne, dans la confiserie suisse; Saint-Louis, d'après le tableau de Léonard de Vinci; vue du grand établissement des bains de Spa. — Rébus, problème d'échecs.

Jamais un journal n'a présenté au public des primes aussi variées, aussi intéressantes

et d'une valeur aussi considérable que celles qui sont offertes en ce moment au choix des abonnés de l'Univers illustré. Ce journal, grâce à sa situation particulière, a pu réaliser une combinaison qui permet aux gens de goût d'enrichir leur bibliothèque des œuvres de l'un des plus illustres écrivains de notre temps: M. Guizot, George Sand, H. de Balzac, Alfred de Vigny ou Augustin Thierry. Un numéro contenant les conditions et les détails de ces primes sera envoyé gratuitement et franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie, à l'administration de l'Univers illustré.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an: 21 fr.; Six mois: 11 fr.; Trois mois: 6 fr. — Le numéro de 16 pages: 35 c. — Par la poste: 40 c.

Administration: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

## REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie,

foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-d-Saint-Groirs (1ère), 25 août. Monsieur, — La Revalésière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et d'intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je disais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalésière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a par aitement rendu la santé.

F. FENNIOT, marchand.

Cure N° 62,845

Écrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre. Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre l'expiration. Il y a huit jours que je prends la Revalésière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 100, la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Bai-se.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Bai-se.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	57 70	»	10	»	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juil.	291 25	2	50
4 1/2 % jouiss. mars.	83 36	»	»	»	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	440	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juil. et.	415	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	»	»	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	91 70	»	»	»	»	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
— libéré	91 27	»	07	»	»	»	»	Orléans	276	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211 50	»	2	25	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	272	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	412 50	3	75	»	»	»	»	Est	270	»	»
— 1865, 4 %	443 75	»	2	50	»	»	»	Nord	278 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	285	»	50	»	»	»	»	Ouest	275 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	»	»	»	»	»	»	Midl.	271 25	»	»
Banque de France, j. juillet.	423 5	»	»	»	»	»	»	Deux-Charentes	260	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	136 25	1	25	»	»	»	»	Vendée	238 75	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	460	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»	»	»	»	»				

### GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 41 — — soir,	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M<sup>re</sup> LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, et de M<sup>re</sup> TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

### A VENDRE LA TERRE DE PARCEILLAIS

Située commune de Lasse, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, et, par extension, sur les communes de Genneteil et de Pontigné, d'une contenance totale de 439 hectares 93 ares 54 centiares,

Composée comme suit :

1 <sup>o</sup> Maison de maître, servitudes, jardins, prairies et terres labourables, composant la réserve, d'une contenance de.	29
2 <sup>o</sup> La métairie de la Rousselière, contenant.	122
3 <sup>o</sup> La métairie de la Patzière, contenant.	52 25 50
4 <sup>o</sup> La métairie de Parcé, contenant.	67 87 14
5 <sup>o</sup> La métairie de Poisieux, contenant.	90 03 80
6 <sup>o</sup> Et la métairie de Varennes, contenant.	78 77 10
Ensemble.	439 93 54

Cette propriété, d'un seul tenant, est située dans un excellent pays de chasse, traversée par plusieurs routes en très-bon état, et se trouve à 15 kilomètres des villes de Baugé et de La Flèche et à proximité du Lude et de Noyant.

S'adresser, pour visiter les lieux, au garde de la propriété, et, pour renseignements et traiter, auxdits notaires. (363)

### A VENDRE PAR LOTS, UN JARDIN

En face de la Gare des marchandises, à Saumur.

S'adresser à M. NANCEUX. (297)

Mairie de Varennes-sous-Montsoreau.

### AVIS.

Le Maire de la commune de Varennes-sous-Montsoreau.

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841.

Donne avis que l'administration municipale se propose d'acquiescer, pour l'agrandissement du cimetière, déclaré d'utilité publique, par décret du 25 juin 1875 :

Deux parcelles de terrain, contenant ensemble 17 ares et estimées 772 francs, appartenant aux sieurs Deneau Boucher et Gondou Pinson, propriétaires, domiciliés, le premier à Chouzé-sur-Loire, le second à Montsoreau; lesdites parcelles joignant à l'ouest et au sud le cimetière, et faisant partie de deux plus grands morceaux désignés au plan cadastral sous les nos 536, 537, 538 et 539, section D, et 525, 524, 525 et 526, même section, telles, au surplus, qu'elles sont indiquées au plan qui a servi de base à l'enquête ouverte à la Mairie de Varennes, le 4 mars 1875.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme de 772 francs ci-dessus mentionnée devront se faire connaître au secrétaire de la Mairie, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchués de leurs droits à l'indemnité.

En Mairie, à Varennes, le 6 septembre 1875.

Le Maire, ROUSSE.

### A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

JARDIN ET DÉPENDANCES, Situés rue de la Chonetterie, avec sortie sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, ou à M<sup>re</sup> MÉHOUS, notaire. (565)

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1874.

#### LA FERME DE LA SAGETTERIE

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

#### LA FERME DE LA CHIPAUDIÈRE

Même commune.

S'adresser à M. DE LA FRÉGEOLIERE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

### A VENDRE

En un ou deux lots,

### 108 PEUPLIERS SUISSES

ET 18 PEUPLIERS

Le tout prairie de Nonnes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. DE LA FRÉGEOLIERE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

### A VENDRE

D'OCCASION,

### UN LANDAU

A essien patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent.

DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. FLOISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

### COMPAGNIE DU SOLEIL

Assurances contre l'incendie.

Fondée en 1829.

### CAPITAL SOCIAL

Fonds de Primes et Réserves: VINGT-ET-UN MILLIONS.

### M. CARON

Agent principal, à Saumur, place Saint-Pierre.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la racine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger.

A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedeveigne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Braud, 5, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeuneau, 57, rue Beaurepaire. (253)

### ARTICHAUT DE BEAULIEU

LE PLUS GROS DES ARTICHAUTS CONNUS.

Une seule tête ou pomme pèse 1 kilogramme 220 grammes, mesure 90 centimètres de circonférence.

Un œilleton, 5 fr.; — six œilletons, 18 fr.

Envoi franco, jusqu'à domicile, sur demande affranchie, accompagnée d'un mandat de poste. — Adresser les demandes à M. l'abbé MORLION, prêtre, propriétaire à Beaulieu (Corrèze). (553)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.